

Technicien/ne en insémination artificielle



Nature des tâches

Les techniciens et techniciennes en insémination artificielle effectuent sur les vaches, les cochons et les chèvres des inséminations artificielles. Ils conseillent également les agriculteurs et les éleveurs pour tout ce qui s'y rapporte : quels sont les animaux qui peuvent se prêter à l'élevage, quel est le meilleur moment pour l'insémination, comment reconnaître la période du rut, etc. Ces techniciens doivent également se charger de travaux administratifs. Ils travaillent pour le compte de centres d'insémination et s'occupent en collaboration avec le vétérinaire du périmètre qui leur a été attribué. Les techniciens en insémination artificielle doivent se tenir constamment informés des dernières évolutions de l'agriculture. Ils organisent et présentent des campagnes d'information pour les éleveurs.

Conditions d'admission

- a) formation agricole achevée / école d'agriculture (reconnue au niveau cantonal) +
- b) habilitation donnée par le vétérinaire cantonal +
- c) réputation irréprochable +
- d) permis de conduire véhicules automobiles +
- e) école de recrues achevée avec succès

Intérêt et goût pour l'élevage d'animaux, sens de l'hygiène, habileté manuelle, conscience professionnelle, goût pour le conseil, sens des contacts, autonomie, acceptation d'horaires de travail irréguliers.

Formation

5 mois : 2 semaines d'introduction / au sein d'un centre d'insémination, 6 semaines de formation en Allemagne ou 2 semaines en France, stage pratique dans un centre d'insémination (sous le contrôle d'un vétérinaire).

Perspectives

Cours de formation continue